

Parapara raa ô te 30 no otogo.

— M. de **Thouvenel**, grand référendaire du sénat, ancien ministre des affaires étrangères, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, est mort le 24 octobre, à l'âge de quatre-vingt ans. Le nom de M. Thouvenel, auquel demeurent attachés le souvenir et l'affection de Nice et de la Savoie, restera entouré de plus légitimes et des plus glorieuses regrets.

— On écrit de Venise le 25 octobre: Le cour d'appel de Venise a procédé hier au dépouillement général du scrutin pour la Vénétie. Ce dépouillement a eu lieu au palais ducal en présence de toutes les autorités constituées. Le résultat a été publié à trois heures. Une salve d'artillerie tirée de tous les bastions de la forteresse de l'Adriatique dans le port a annoncé l'annexion de la Vénétie à l'Italie. Le ville s'est immédiatement pavée, et, le soir, de brillantes illuminations ont eu lieu. Les votes affirmatifs se sont élevés à 651,758; les votes négatifs à 69; les votes nuls à 273.

— On écrit de Turin, 4 novembre: Le roi Victor-Emmanuel, en recevant la députation vénitienne chargée de lui apporter le résultat du plébiscite, a prononcé les paroles suivantes: « Ce jour est le plus beau de ma vie. Il y a dix-huit ans, mon père proclamait dans cette ville la guerre d'indépendance. Aujourd'hui vous m'apportez à moi, son successeur, la manifestation de la volonté populaire des provinces vénitienues; j'ai maintenant réuni à la patrie italienne, déclarant accompli le vœu de mon père. Vous confirmez par cet acte solennel ce que Venise a fait jusqu'en 1818 et ce qu'elle a maintenu jusqu'aujourd'hui avec une constance et une abnégation admirables. Je félicite donc ces cœurs glorieux qui, au prix de leur sang et de tous les sacrifices, ont persévéré dans leur foi aux destinées de la patrie. Aujourd'hui la domination étrangère a cessé. L'Italie est faite, ainsi accomplie. Les Italiens doivent maintenant la défendre et la rendre grande. La soumission de fer est sans restriction à l'Italie, mais à cette couronne j'en préfère une qui n'est pas chaire, celle qui m'est faite par l'amour de mon peuple. »

— Le roi d'Italie a fait son entrée à Venise le 7 novembre, à onze heures du soir. Il a été accueilli avec un enthousiasme immense par la population, qui s'est portée tout entière à sa rencontre. Sa Majesté est allée, en arrivant, à l'église Saint-Marc, où elle a été reçue par le cardinal-patriarche. Après avoir entendu un Te Deum solennel, elle s'est rendue au palais de Saint-Marc pour assister au défilé des troupes et à la garde nationale, mais la foule qui se trouvait sur la place était si considérable que le défilé n'a pu être exécuté.

— M. le baron Charles de Bruck, ministre d'Autriche près la cour d'Italie, est arrivé à Florence le 11 novembre.

— Un traité de commerce et de navigation entre l'Italie et le Japon a été signé à Yeddo le 25 août dernier. Ce traité devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1867.

— On mande de Berlin que le comte de Wimpfen, représentant de l'Autriche près la cour de Prusse, a présenté, le 7 novembre, au roi les lettres de créance.

— La prise de possession solennelle du royaume de Hanovre au nom du roi Guillaume I^{er} de Prusse a eu lieu le 6 octobre.

— La reine d'Espagne a accordé, par décret royal, aux sous-officiers d'artillerie et du génie le droit d'obtenir des grades supérieurs avec faculté de recevoir leur avancement tant dans l'infanterie que dans la cavalerie.

— L'un des navires qui composent l'escadre espagnole du Pacifique, la frégate *Osores*, est rentrée au Ferrol, venant de Rio Janeiro. La rame a ordonné que tous les matins embarqués sur ce navire seraient autorisés à passer à terre deux fois par semaine et s'en retourneraient à bord dès qu'ils ont fait preuve durant une si longue expédition.

— Le roi de Portugal s'est rendu le 18 octobre à Porto pour assister à l'inauguration de la statue de son grand-père, l'empereur don Pedro.

— S. M. F. le sultan, voulant récompenser la conduite exemplaire des secours de charité de Constantinople pendant le choléra de 1865, leur a fait don d'un emplacement situé dans le quartier franc de Pera et destiné à fonder un hôpital; la première pierre de cet établissement vient d'être posée.

— Le gouvernement ottoman reconnaît le prince Charles comme prince de Roumanie et lui accorde l'hérédité en ligne directe; le prince est autorisé à porter le chiffre de l'Armée régulière des Principautés de 30,000 hommes; il a le droit de conclure avec les puissances étrangères des arrangements de poste, de télégraphie, d'expédition, etc., et c'est la confirmation d'une faculté dont le gouvernement roumain était déjà en possession. De son côté, le prince s'engage à ne pas créer de décoration et à faire en sorte que la Roumanie, sans renoncer d'ailleurs à aucun de ses privilèges, ne serve pas d'asile au mouvement des troubles. L'exercice du droit de frapper monnaie, particulièrement concédé, du moins en principe, sera réglé ultérieurement par un arrangement spécial; il en sera de même pour la question du tribut, et la chambre devra, sur ce point, donner son avis.

— Le mariage de la princesse dauphine Dagmar avec le grand-duc héritier de Russie a été célébré à Saint-Petersbourg le 9 novembre. Le prince de Galles, le prince royal de Prusse et le prince héritier de Bavière assistaient à la cérémonie.

— Les travaux d'installation du télégraphe russo-américain, destiné à mettre en communication par voie de terre l'Europe et l'Amérique, sont poursuivis avec activité. Trois navires chargés de matériel télégraphique sont arrivés sur le navire *Amour*, qui, formé la limite de la Russie et de la Chine. On annonce, en outre, le prochain débouchement d'une ligne qui, venant de Pékin et Tien-tsin, se raccordera à Kiakia, sur l'Amour, à la ligne russo-américaine.

— Le tsékon, souverain-temporel du Japon, vient de mourir à Osaka des suites d'une maladie chronique dont il était atteint depuis longtemps.

— La section du chemin de fer de Mexico à Apezaco vient d'être récemment ouverte. Cette ligne complète la communication par voie ferrée de Mexico à Puebla.

Parapara raa ô te 31 no otogo.

— M. de **Thouvenel**, grand référendaire du sénat, ancien ministre des affaires étrangères, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, est mort le 24 octobre, à l'âge de quatre-vingt ans. Le nom de M. Thouvenel, auquel demeurent attachés le souvenir et l'affection de Nice et de la Savoie, restera entouré de plus légitimes et des plus glorieuses regrets.

— On écrit de Venise le 25 octobre: Le cour d'appel de Venise a procédé hier au dépouillement général du scrutin pour la Vénétie. Ce dépouillement a eu lieu au palais ducal en présence de toutes les autorités constituées. Le résultat a été publié à trois heures. Une salve d'artillerie tirée de tous les bastions de la forteresse de l'Adriatique dans le port a annoncé l'annexion de la Vénétie à l'Italie. Le ville s'est immédiatement pavée, et, le soir, de brillantes illuminations ont eu lieu. Les votes affirmatifs se sont élevés à 651,758; les votes négatifs à 69; les votes nuls à 273.

— On écrit de Turin, 4 novembre: Le roi Victor-Emmanuel, en recevant la députation vénitienne chargée de lui apporter le résultat du plébiscite, a prononcé les paroles suivantes: « Ce jour est le plus beau de ma vie. Il y a dix-huit ans, mon père proclamait dans cette ville la guerre d'indépendance. Aujourd'hui vous m'apportez à moi, son successeur, la manifestation de la volonté populaire des provinces vénitienues; j'ai maintenant réuni à la patrie italienne, déclarant accompli le vœu de mon père. Vous confirmez par cet acte solennel ce que Venise a fait jusqu'en 1818 et ce qu'elle a maintenu jusqu'aujourd'hui avec une constance et une abnégation admirables. Je félicite donc ces cœurs glorieux qui, au prix de leur sang et de tous les sacrifices, ont persévéré dans leur foi aux destinées de la patrie. Aujourd'hui la domination étrangère a cessé. L'Italie est faite, ainsi accomplie. Les Italiens doivent maintenant la défendre et la rendre grande. La soumission de fer est sans restriction à l'Italie, mais à cette couronne j'en préfère une qui n'est pas chaire, celle qui m'est faite par l'amour de mon peuple. »

— Le roi d'Italie a fait son entrée à Venise le 7 novembre, à onze heures du soir. Il a été accueilli avec un enthousiasme immense par la population, qui s'est portée tout entière à sa rencontre. Sa Majesté est allée, en arrivant, à l'église Saint-Marc, où elle a été reçue par le cardinal-patriarche. Après avoir entendu un Te Deum solennel, elle s'est rendue au palais de Saint-Marc pour assister au défilé des troupes et à la garde nationale, mais la foule qui se trouvait sur la place était si considérable que le défilé n'a pu être exécuté.

— M. le baron Charles de Bruck, ministre d'Autriche près la cour d'Italie, est arrivé à Florence le 11 novembre.

— Un traité de commerce et de navigation entre l'Italie et le Japon a été signé à Yeddo le 25 août dernier. Ce traité devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1867.

— On mande de Berlin que le comte de Wimpfen, représentant de l'Autriche près la cour de Prusse, a présenté, le 7 novembre, au roi les lettres de créance.

— La prise de possession solennelle du royaume de Hanovre au nom du roi Guillaume I^{er} de Prusse a eu lieu le 6 octobre.

— La reine d'Espagne a accordé, par décret royal, aux sous-officiers d'artillerie et du génie le droit d'obtenir des grades supérieurs avec faculté de recevoir leur avancement tant dans l'infanterie que dans la cavalerie.

— L'un des navires qui composent l'escadre espagnole du Pacifique, la frégate *Osores*, est rentrée au Ferrol, venant de Rio Janeiro. La rame a ordonné que tous les matins embarqués sur ce navire seraient autorisés à passer à terre deux fois par semaine et s'en retourneraient à bord dès qu'ils ont fait preuve durant une si longue expédition.

— Le roi de Portugal s'est rendu le 18 octobre à Porto pour assister à l'inauguration de la statue de son grand-père, l'empereur don Pedro.

— S. M. F. le sultan, voulant récompenser la conduite exemplaire des secours de charité de Constantinople pendant le choléra de 1865, leur a fait don d'un emplacement situé dans le quartier franc de Pera et destiné à fonder un hôpital; la première pierre de cet établissement vient d'être posée.

— Le gouvernement ottoman reconnaît le prince Charles comme prince de Roumanie et lui accorde l'hérédité en ligne directe; le prince est autorisé à porter le chiffre de l'Armée régulière des Principautés de 30,000 hommes; il a le droit de conclure avec les puissances étrangères des arrangements de poste, de télégraphie, d'expédition, etc., et c'est la confirmation d'une faculté dont le gouvernement roumain était déjà en possession. De son côté, le prince s'engage à ne pas créer de décoration et à faire en sorte que la Roumanie, sans renoncer d'ailleurs à aucun de ses privilèges, ne serve pas d'asile au mouvement des troubles. L'exercice du droit de frapper monnaie, particulièrement concédé, du moins en principe, sera réglé ultérieurement par un arrangement spécial; il en sera de même pour la question du tribut, et la chambre devra, sur ce point, donner son avis.

— Le mariage de la princesse dauphine Dagmar avec le grand-duc héritier de Russie a été célébré à Saint-Petersbourg le 9 novembre. Le prince de Galles, le prince royal de Prusse et le prince héritier de Bavière assistaient à la cérémonie.

— Les travaux d'installation du télégraphe russo-américain, destiné à mettre en communication par voie de terre l'Europe et l'Amérique, sont poursuivis avec activité. Trois navires chargés de matériel télégraphique sont arrivés sur le navire *Amour*, qui, formé la limite de la Russie et de la Chine. On annonce, en outre, le prochain débouchement d'une ligne qui, venant de Pékin et Tien-tsin, se raccordera à Kiakia, sur l'Amour, à la ligne russo-américaine.

— Le tsékon, souverain-temporel du Japon, vient de mourir à Osaka des suites d'une maladie chronique dont il était atteint depuis longtemps.

— La section du chemin de fer de Mexico à Apezaco vient d'être récemment ouverte. Cette ligne complète la communication par voie ferrée de Mexico à Puebla.

NOUVELLES DIVERSES.

— M. **Bouée**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Portugal, a été nommé ambassadeur près le sultan, en remplacement de M. le marquis de Moustier, nommé ministre des affaires étrangères.

— M. le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Portugal. M. Berthelin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près l'empereur de Chine, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique.

— M. le marquis de Banneville, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères, est nommé ambassadeur près la confédération helvétique, en remplacement de M. le marquis Turgot, décédé.

— M. le capitaine de vaisseau **Cheval** des Touches a été nommé directeur du personnel à l'administration centrale du département de la marine et des colonies, en remplacement de M. le contre-amiral **Dieudonné**, nommé directeur des mouvements de la flotte et des opérations militaires.

— M. **Berrier**, maître des requêtes de 4^e classe, a été nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau de Logelin, appelé à servir à la mer.

— On lit dans le *Messager*: Désirous d'améliorer le régime actuel des passe-ports et de faciliter ainsi le développement des relations internationales, l'Empereur a décidé, par un décret récemment rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, que les sujets français qui auraient à réclamer des chanceries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger la délivrance ou le visa d'un passe-port seraient exonérés du paiement de la taxe précédemment exigée, et que la même immunité serait accordée aux sujets de celles des puissances qui nous concéderont la réciprocité. Déjà un certain nombre de gouvernements étrangers ont accueilli les ouvertures qui leur ont été faites, et les voyageurs français se trouvent, dès à présent, affranchis de la taxe afférente au visa de leurs passe-ports dans les chanceries diplomatiques ou consulaires d'Autriche, de Basse, de Bavière, de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Hesse-Grand-Ducal, des Pays-Bas, de Prusse, de Saxe, de Suède et Norvège, de Suisse, de Wurtemberg et de Wurttemberg. Les voyageurs originaires de ces divers Etats sont admis, à titre de réciprocité, à justifier, comme les sujets de l'Empereur, de la même exemption dans les chanceries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger.

— A l'occasion du sauvetage récent de l'équipage du navire de S. M. Britannique *Bombay* par les marins de la frégate impériale *Astrée*, les lords de l'arrondissement, empressés de faire remettre au commandant de l'Empereur, un voyageur originaires de ces divers Etats sont admis, à titre de réciprocité, à justifier, comme les sujets de l'Empereur, de la même exemption dans les chanceries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger.

— A l'occasion du sauvetage récent de l'équipage du navire de S. M. Britannique *Bombay* par les marins de la frégate impériale *Astrée*, les lords de l'arrondissement, empressés de faire remettre au commandant de l'Empereur, un voyageur originaires de ces divers Etats sont admis, à titre de réciprocité, à justifier, comme les sujets de l'Empereur, de la même exemption dans les chanceries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE. Du vendredi 18 au jeudi 24 janvier 1867 inclus.

NAVIGES DE COMMERCE EXTRÉS.

17 Janvier. Cabot, français Marquet, de 12 ton., pat. Legros, ven. d'Alaimoa...
18 Janvier. Cabot, du Protect. Charlot, de 13 ton., pat. Fano, ven. de Moorea...
19 Janvier. Cabot, du Protect. Elmo, de 21 ton., pat. Teama, ven. de Huahine à 1 jour...
20 Janvier. Cabot, du Protect. Charlot, de 14 ton., pat. Fano, ven. de Teianoa à 1 jour...
21 Janvier. Cabot, du Protect. Espinas, de 29 ton., cap. Prieux, ven. de Raiava...
22 Janvier. Brig-goil, du Protect. Surpre, de 109 ton., cap. Kilaotti, ven. d'Alaimoa en 2 jours...
23 Janvier. Brig-goil, du Protect. Surpre, de 65 ton., cap. Prieux, ven. du Rarotoi en 4 jours...
24 Janvier. Cabot, du Protect. Hope, de 23 ton., pat. McKean, ven. d'Alaimoa en 2 jours.

NAVIGES DE COMMERCE LOCAUX.

18 Janvier. Cabot, du Protect. Charlot, de 14 ton., pat. Fano, all. à Teianoa.
21 Janvier. Cabot, français Marquet, de 12 ton., pat. Legros, all. à Alaimoa.
22 Janvier. Cabot, du Protect. Charlot, de 14 ton., pat. Fano, all. à Moorea.
23 Janvier. Cabot, du Protect. Elmo, de 21 ton., pat. Teama, all. à Huahine.
24 Janvier. Cabot, du Protect. Surpre, de 21 ton., pat. Fano, all. à Moorea.

RATONNEMENTS SUR RADE.

16 octobre 1866. Transport à voiles Dorade, commandé par M. Cuillat, lieutenant de vaisseau.
16 décembre. Avise à vapeur Latouche-Tréville, commandé par M. Ouen-lin, lieutenant de vaisseau.
17 janvier 1867. Transport à voiles Ergole, commandé par M. de Vaulgouin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

30 mai 1866. Cabot, du Protect. Dérou, de 5 ton., pat. Heyrieux.
12 janvier. Cabot, du Protect. Opacou, de 27 ton., pat. Fano.
23 novembre. Cabot, du Protect. Emma, de 3 ton., pat. Toumanou.
15 décembre. Trois-mâts anglais St-Fordrobert, de 1,538 ton., cap. Roddie.
13 décembre. Brig-goil, du Protect. Surpre, de 113 ton., cap. Serres.
10 décembre. Goule américain Flying Dart, de 88 ton., cap. James Swan.
27 décembre. Cléon du Protect. Surpre, de 11 ton., cap. Fano.
28 décembre. Trois-mâts-barque anglais Barnum, de 250 ton., cap. H-Bart.
28 décembre. Cabot, du Protect. Harter, de 28 ton., pat. Teana.
30 décembre. Brig-goil, américain Fawcett, de 129 ton., cap. Yarrar.
3 janvier 1867. Trois-mâts-barque français Tazpoite, de 213 ton., cap. Delme-Bouvier.
5 janvier. Brig-goil, du Protect. Alice, de 109 ton., cap. Atwood.
6 janvier. Brig-goil, anglais Anne Laurie, de 43 ton., cap. Gilley.
9 janvier. Cléon anglais Hercules, de 34 ton., cap. Roddie.
15 janvier. Trois-mâts-barque du Protect. Norman, de 406 ton., e. Schneider.
16 janvier. Brig-goil, du Protect. Elmo, de 21 ton., cap. Serres.
22 janvier. Brig-goil, du Protect. Elmo, de 21 ton., cap. Serres.
23 janvier. Brig-goil, du Protect. Surpre, de 113 ton., cap. Kilaotti.
24 janvier. Brig-goil, du Protect. Surpre, de 113 ton., cap. Kilaotti.
24 janvier. Cabot, du Protect. Hope, de 23 ton., pat. McKean.
Vapeur Uncle Sam, en service.

MARCHÉ DE PAPEETE.

Dépens apportés sur la place du marché, du vendredi 18 au jeudi 24 janvier 1867 inclus.

Table with columns: Grades, Quantité, Prix de l'unité, Total, Marchés, Quantité, Prix de l'unité, Total. Includes items like Pains, Café, Sucre, etc.

(1) Les stations et chaux les plus élevées et les plus basses.

BESTIAUX ABATTUS A PAPEETE.

Du vendredi 18 au jeudi 24 janvier 1867 inclus.

Table with columns: Dates, Espèces et poids, Sexe et âge des bestiaux, Marques, Particuliers, Bouchers. Lists slaughter dates and details.

En vente au bureau de la Poste :

CALENDRIER DE TAHITI POUR L'AN 1867.

Prix : En feuille, 0 fr. 50 c.; Cartonné, 1 fr. 50 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le jeudi prochain, le 26 janvier, à midi, dans le magasin de M. Gibson, M. P. Bonafide, commissaire public, vendra aux enchères, par soumission, les biens de M. Stewart, directeur local de la Tahiti Cotton and Coffee Plantation Company.
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

SALE BY AUCTION.

Monday next, the 29th of January, at noon, M. P. Bonafide, licensed auctioneer, will sell, in the store of Mr. A. Gibson, by order of Mr. W. Stewart, local director of the Tahiti Cotton and Coffee Plantation Company.
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

L'Indigène Hailmann à Tahiti, demeurant à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre, désignée, sous la dénomination de Papeete, et inscrite sous le n° 529, p. 58.

L'Indigène Arct à Moanour, demeurant à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes les propriétés Arct et Moanour, situées dans le district de Mataitai et inscrites sous les n° 773 et 785, p. 12 et 45.

L'Indigène Mappara à Paraitia, v. désignant à Papeete, est dans l'intention de louer à Tamahua à Nupure une partie de la terre Teotoupa-ara, située dans le district de Papeete, et inscrite sous le n° 312, p. 58.

T'epua ne'o o Rihihani à Tahiti, sika à Papeete, est dans l'intention de louer à M. Labbé la terre de Teotoupa-ara, et lui remettre la terre n° 529, p. 58.

T'epua ne'o o Arct à Moanour, est à Papeete, et lui a été remis la terre n° 773 et 785, p. 12 et 45.

T'epua ne'o o Mappara à Paraitia, v. est à Papeete, et lui a été remis la terre n° 312, p. 58.

AVIS - En vente la propriété de M. Steu, sise à Hometia.

S'adresser au propriétaire.

NOTICE - For sale the land property of Mr. Steu, situated at Hometia.

Apply to the owner. 18/1/67

VENTE OU LOCATION DE TERRES.

HOA RAA E TE-TARARU RAA PENIA.

L'Indigène Teoha à Matiti, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district de Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Pehaha Tuhine à Uapoti, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district de Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Teoha à Papeete, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Hueti, Opa à Teianoa, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Penaha à Uraeva, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

NOTICE - For sale the land property of Mr. Steu, situated at Hometia.

Apply to the owner. 18/1/67

L'Indigène Teoha à Matiti et à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district de Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Pehaha Tuhine à Uapoti, et à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district de Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Teoha à Papeete, et à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Hueti, Opa à Teianoa, et à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

L'Indigène Penaha à Uraeva, et à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. W. Stewart la terre Teoha, située dans le district d'Alaimoa-Papeete et inscrite sous le n° 1831, p. 45, Ev. II.

PHARMACIE J. PERNET

Rue de Rivoli, Papeete

SPECIALITES DIVERSES.

Vins médicinaux. Toniques. Sirop d'iodure de fer et de quinine. Sirop dépuratif de Calabret. Eau de Vichy. Pâte phosphorée. Pâte pectorale. Articles de Broguerie. 321-tcpt

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX REUNIONS

ouverture: CARYE DES ANCIENS DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES. Prix: 50 cent.

Cette carte est notée sur la carte de l'hydrographie française, n° 1831 (édition de 1853).

LE MESSAGEUR DE TAHITI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 3 heures du soir. Prix du numéro. 1 fr. 50

PRIX DE L'ABONNEMENT. PRIX DES ANNONCES. Pour les 12 premiers jours, la ligne, 0 fr. 20. Au-delà de 12 jours, la ligne, 0 fr. 25. Annonces courtes, moitié plus.

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau de la poste, ainsi que les divers travaux d'imprimerie à exécuter pour le compte des particuliers.)

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE. Prix, le numéro. 1 fr. 50.

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messageur.)